

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72065

Objet

Subvention exception-
nelle aux "Camarades
de Combat".

DATE DE CONVOCATION

30 avril 1972

DATE D'AFFICHAGE

30 avril 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE

13 MAI 1972

à 20 heures 45

L'An mil neuf cent soixante douze
le cinq mai

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, BUCHET, BUJARD, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, DOMEQ, LARGETEAU, DELAIR, BUCHET, BERLAND, BROTEAU, PAPEAU, TAP, BOUTET, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusés : MM. COLLE, RIVIERE

Absents : MM. MONTRON, BARRIERE

A

M DELAIR

a été élu Secrétaire.

A la suite de la demande présentée par M. le Président des "Camarades de Combat de Royan" sollicitant une subvention exceptionnelle pour le Congrès National qui se tiendra les 24, 25 et 26 juin 1972 à ROYAN, la Commission des Finances réunie le 2 mai 1972 a proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission des Finances du 2 mai 1972,

DECIDE :

- d'attribuer à titre exceptionnel, à la section des "Camarades de Combat" de ROYAN dont le siège social est 33, rue des Ecoles, une subvention de 2 000 F pour permettre à cette Société d'organiser le congrès National des Anciens Combattants prévu à ROYAN les 24, 25 et 26 juin 1972.
- l'imputation de la dépense sera faite sur le Chap. 951-657 du Budget 1972, étant précisé que le crédit ouvert au Chap. 940 art.660 "Frais de réception" sera diminué d'autant.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,